



CHINE – MESURES CONCERNANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES ET DES SERVICES

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par les États-Unis

La communication ci-après, datée du 10 février 2022 et adressée par la délégation des États-Unis à la délégation de la Chine et à la délégation de l'Union européenne, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*.

La présente communication concerne la demande de consultations présentée par l'Union européenne ("UE") dans le cadre du différend *Chine – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services* (WT/DS610/1), distribuée le 31 janvier 2022.¹ Les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends du désir des États-Unis d'être admis à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (*Mémorandum d'accord*).

Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. D'après la demande de consultations, les "mesures adoptées par la Chine et imputables à celle-ci affect[ent] l'importation et l'exportation de marchandises en provenance et à destination de l'Union européenne ("UE") et affect[ent] le commerce des services entre l'UE et la Chine".² Dans la demande de consultations de l'UE, il est indiqué qu'à partir du dernier trimestre de 2021, "les importateurs de produits originaires de Lituanie et/ou transitant par des ports lituaniens et/ou ayant quelque autre lien avec la Lituanie ont commencé à rencontrer des restrictions concernant l'obtention du dédouanement de leurs marchandises pour l'entrée sur le territoire chinois".³ Il est dit dans cette demande que ces restrictions étaient "nouvelles, nombreuses, récurrentes, persistantes et fortement corrélées en termes temporels et quant au fond".⁴ Il est aussi dit que des restrictions ou prohibitions visant les services ont été imposées aux entités lituaniennes.⁵

Les États-Unis sont préoccupés par ces mesures, en particulier compte tenu des relations commerciales importantes qu'ils ont avec l'Union européenne, ses États membres et la République populaire de Chine. En tant qu'État membre de l'UE, la Lituanie fait partie intégrante du marché

¹ Communication présentée par l'Union européenne, "*Chine – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services*: Demande de consultations présentée par l'Union européenne", datée du 27 janvier 2022 (WT/DS610/1, G/L/1426, G/TFA/D4/1, G/SPS/GEN/1988, S/L/435) (distribuée le 31 janvier 2022) ("demande de consultations de l'UE") (demandant l'ouverture de consultations conformément aux articles 1^{er} et 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (*Mémorandum d'accord*), conjointement avec l'article XXII:1 de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* (GATT de 1994), l'article 24:8 de l'*Accord sur la facilitation des échanges* (AFE), l'article 11 de l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires* (Accord SPS) et l'article XXII de l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS)).

² Demande de consultations de l'UE, page 1.

³ Demande de consultations de l'UE, page 1.

⁴ Demande de consultations de l'UE, page 1.

⁵ Demande de consultations de l'UE, page 2.

unique européen, qui est essentiel pour le commerce entre l'UE et les États-Unis. Il apparaît que les mesures décrites dans la demande de consultations de l'UE visent les expéditions transitant par des ports de l'Union européenne, les marchandises de l'UE contenant des intrants lituaniens et les procédures chinoises de dédouanement des marchandises en provenance de l'Union européenne. Les perturbations affectant ces itinéraires de transit, ces marchandises de l'UE et ces procédures de dédouanement nuiraient au commerce et aux chaînes d'approvisionnement axés sur le marché. En outre, de nombreux produits exportés originaires des États-Unis ont une teneur importante en éléments originaires de l'UE. L'intégrité des chaînes d'approvisionnement qui couvrent les États-Unis et l'Union européenne a des répercussions directes sur le commerce et l'économie des États-Unis.

Les États-Unis et les États membres de l'Union européenne ont les relations économiques les plus importantes au monde.⁶ En 2021, l'Union européenne était le deuxième partenaire commercial des États-Unis.⁷ Les exportations de marchandises des États-Unis vers l'Union européenne se sont élevées à 247,0 milliards de dollars et les importations des États-Unis en provenance de l'Union européenne à 448,7 milliards de dollars. Qui plus est, les échanges de marchandises entre la Chine et les États-Unis sont importants. En 2021, les exportations de marchandises des États-Unis vers la Chine ont été estimées à 137,7 milliards de dollars et les importations des États-Unis se sont élevées à 456,8 milliards de dollars. L'importance des volumes d'échanges entre les États-Unis et ces deux Membres de l'OMC témoigne de l'existence de chaînes d'approvisionnement fortement intégrées qui sont compromises par les mesures décrites dans la demande de consultations de l'UE.

Les États-Unis considèrent en outre que le moment de l'imposition et la nature incertaine des restrictions et prohibitions décrites dans la demande de consultations de l'UE sont très préoccupants étant donné l'importance considérable des échanges de services et de marchandises entre la Chine et les États-Unis.

Pour les raisons qui précèdent, les États-Unis considèrent qu'ils ont un intérêt commercial substantiel dans ces consultations et demandent à être admis à y participer, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

Les États-Unis communiquent une copie de la présente lettre directement au Président de l'Organe de règlement des différends, en lui demandant de la faire distribuer à tous les Membres.

⁶ Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales, *2021 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*, page 177.

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021NTE.pdf>.

⁷ U.S. Census 2021, *Trade Data Monitor*.